



- CONSEIL COMMUNAUTAIRE -

18 mai 2010

Briançon - Salle du Conseil – **18 H 30**

SYNTHESE DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

0) PREAMBULE

- Décisions du Président et des Vice-présidents prises au titre des délégations consenties par le Conseil, conformément aux dispositions de l'article L 2122-2 du C.G.C.T. :

Voir copie des arrêtés sur le site Extranet de la Communauté de Communes

- Décisions du Bureau, prises au titre des délégations consenties par le Conseil, conformément aux dispositions de l'article L 2122-2 du C.G.C.T.

Voir copie des décisions sur le site Extranet de la Communauté de Communes

I) AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : M. Le Président

- Nomination d'un représentant au Conseil de surveillance de l'Hôpital

Le décret du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements de santé prévoit la nomination par la CCB d'un représentant au conseil de surveillance du Centre hospitalier de Briançon au plus tard le 19 mai 2010.

Il est proposé de désigner Monsieur Alain FARDELLA.

- Désignation des membres de droit et membres qualifiés à l'association Théâtre Le Cadran

A la suite de la modification des statuts de l'Association « Théâtre Le Cadran », il convient de procéder à la désignation de deux membres de droit (associations qui participent activement à la vie culturelle du Briançonnais et qui ont leur siège sur le territoire de la Communauté de Communes), et de trois membres qualifiés (parmi les responsables d'équipements culturels associatifs ou non de la Communauté de Communes et/ou du service culturel de la Communauté de Communes).

II) FINANCES ET RESSOURCES INTERNES

Rapporteur : M. Le Président

FINANCES

- Taxes et produits irrécouvrables

La Trésorerie Principale de Briançon, nous a transmis le 30 novembre 2009, trois états relatifs à des taxes et produits irrécouvrables qu'il convient d'admettre en non valeurs.

Les services concernés sont la fourrière automobile, la crèche de Briançon, et l'assainissement.

Montant à prévoir lors de la Décision Modificative en dépenses de fonctionnement :

Article 654 « Pertes sur créances »

Budget Général :

Service FOUAUTO 9 599.95 €

Service CRBR 58.03 €

Budget Assainissement : 750.34 €

Il est proposé de procéder à l'admission en non valeur de ces créances et à l'inscription des crédits nécessaires lors de la Décision Modificative des budgets « Général » et « Assainissement ».

- Budget Général : Maîtrise d'ouvrage déléguée "Passerelle de Terre Rouge"

En application de la convention de maîtrise d'ouvrage délégué du 19 octobre 1999, la Communauté de Communes du Briançonnais a effectué la réfection de la Passerelle de Terre Rouge à Cervières, pour un montant de 40 315.32 € TTC.

Par délibération du 14.01.2000, la CCB a sollicité l'attribution d'une DGE à hauteur de 19 725 €.

Par arrêté du 13.07.2000, une DGE à hauteur de 16 437.82 € a été attribuée à la commune de Cervières.

La commune de Cervières ne pouvant pas justifier la réalisation de travaux, la subvention a été annulée.

Afin de compenser cette perte de subvention, les services de l'Etat ont attribué à la CCB une DGE de 16 260 € (arrêté n°2007-327-40 du 23.11.2007) pour des travaux de réhabilitation des aires de jeux de la crèche intercommunale de Briançon. A ce jour, 4 878 € ont été encaissés (titre 267 du 13.10.2008).

Il convient aujourd'hui de régulariser au niveau comptable cette situation puisque le titre de recette n°82 émis le 28.08.2003 en direction de la commune de Cervières à hauteur de 40 315.32 € demeure en attente.

Il est aujourd'hui proposé de clôturer l'opération comme suit :

Prise en charge par la commune de Cervières de 20 % du montant TTC des travaux :

Emission d'un titre au compte 4582 : 8 063.64 €

Prise en charge par la CCB de 80 % restant :

Emission d'un mandat au compte 1068 : 32 251.68 €

Emission d'un titre au compte 4582 pour la prise de la participation de la CCB : 32 251.68 €

Validation d'un nouveau bilan financier :

DEPENSES <i>Art. 4581 opération 10</i>				RECETTES <i>Art. 4582 opération 10</i>	
>>TRAVAUX 2000				>>PART COMMUNALE 20% du montant TTC	8 063.64
Entreprise	H.T.	T.V.A.	T.T.C.		
Socotec	990.92	194.22	1 185.14		
Allamanno	625.04	122.51	747.55		
>>TRAVAUX 2001				>>PART INTERCOMMUNALE	32 251.68
Entreprise	H.T.	T.V.A.	T.T.C.		
Ferrier Bois	30 949.13	6 066.03	37 015.16		
Socotec	1 143.37	224.10	1 367.47		
TOTAL			40 315.32	TOTAL	40 315.32

Inscription des crédits nécessaires lors de la Décision Modificative :

Section d'investissement – Dépenses Article 4582 : 40 315.32 €

Article 1068 : 32 251.68 €

Section d'investissement – Recettes

Article 4582 : 40 315.32

• Budget Assainissement : Travaux sur le collecteur intercommunal des eaux usées effectués avant le transfert de la compétence assainissement à la C.C.B.

La Communauté de Communes du Briançonnais a effectué en 2001, 2002, et 2003 des travaux sur le collecteur intercommunal des eaux usées pour un montant H.T. de **127 352,18 €**.

Plan de financement

Travaux	152 313.20 € T.T.C.
FCTVA	24 364.55 €
Agence de l'eau	63 676.09 €
SOLDE	64 272.56 €

En application de la convention du 23.10.2001 et de la délibération du 8.12.2000, six communes devaient participer au financement de cette opération, comme suit :

Participation des communes

	%	Sommes dues
Monétier les Bains	12.98	8 342.58 €
La Salle les Alpes	16.06	10 322.17 €
St Chaffrey	19.46	12 507.44 €
Briançon	46.73	30 034.57 €
Puy Saint Pierre	0.8	514.18 €
Villard Saint Pancrace	3.97	2 551.62 €

En 2006, émission des titres de recettes de participation aux travaux :

Titre n°84 : commune de La Salle les Alpes	10 322.17 €
Titre n°85 : commune de Monétier les Bains	8 342.58 €
Titre n°86 : commune de Puy Saint Pierre	514.18 €
Titre n°87 : commune de Saint Chaffrey	12 507.44 €
Titre n°88 : commune de Villard Saint Pancrace	2 551.62 €
Titre n°89 : commune de Briançon RBEA	30 034.57 €
Total Article 758 :	64 272.56 €

Paiements non effectués :

Considérant qu'elles n'étaient plus dotées de la compétence assainissement, les communes ci-dessous ont refusé d'honorer leur titre de recette.

La Salle les Alpes	10 322.17 €
Monétier les Bains	8 342.58 €
Saint Chaffrey	12 507.44 €
Villard Saint Pancrace	2 551.62 €
Total	33 723.81 €

Paiements effectués :

Commune adhérente à la CCB Briançon RBEA	30 034.57 €
Commune non adhérente à la CCB Puy Saint Pierre	514.18 €

Compte tenu du fait que la compétence « assainissement » avait été transférée à la CCB depuis le 1^{er} janvier 2004, il est proposé d'annuler les participations sollicitées en 2006 auprès des communes membres par l'émission d'un mandat au compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs » par l'inscription lors de la Décision Modificatives des crédits nécessaires en dépenses de fonctionnement
Article 673 : 63 758.38 €

Il est précisé que la RBEA, ayant honoré son titre de recette, sera remboursée.

- Décisions Modificatives budget Général et Assainissement

BUDGET GENERAL

EQUILIBRE DE LA DECISION MODIFICATIVE

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges générales	11 806.00	013 Atténuation de charges	2 350.00
65 Charges gestion courante	13 058.98	70 Produits des services	1 165.00
67 Charges exceptionnelles	260.00	73 Impôts	116 921.63
022 Dépenses imprévues	90 427.66	74 Dotations	36 556.20
023 Virement section inv	44 516.68	77 Produits exceptionnels	3 076.49
TOTAL	160 069.32	TOTAL	160 069.32

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
10 Dotations	32 251.68	021 Virement section d'inv	44 516.68
20 Immos incorporelles	12 567.60	45 Opération compte de tiers	40 315.32
21 Immos corporelles	2 452.40		
23 Immos en cours	-2 755.00		
45 Opérations compte de tiers	40 315.32		
TOTAL	84 832.00	TOTAL	84 832.00

BUDGET ASSAINISSEMENT

EQUILIBRE DE LA DECISION MODIFICATIVE

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
65 Charges gestion courante	750.34		
67 Charges exceptionnelles	63 758.38		
023 Virement section inv	-64 508.72		
TOTAL	0.00	TOTAL	0.00

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
23 Immos en cours	11 961.00	021 Virement section d'inv	-64 508.72
		16 Emprunts	76 469.72
TOTAL	11 961.00	TOTAL	11 961.00

- Pays du Grand Briançonnais : Approbation BP 2010 et cotisation

Lors de son assemblée générale du 17 mars 2010, le Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras, a adopté le budget prévisionnel suivant :

Dépenses	Pays	Conseil de développement	Total
Achats	6250,00	350,00	6600,00
Services extérieurs	186513,80	200,00	186713,80
Autres services extérieurs	28626,00	1 260,00	29886,00
Impôts, taxes et versements assimilés	1500,00	350,00	1850,00
Charges de personnel	229430,96	20560,00	249990,96
Charges financières	550,00		550,00
Total Dépenses	452870,76	22 720,00	475590,76

Recettes	Pays	Conseil de développement	Total
Dotations et participations	452870,76	22 720,00	475 590,76
État/Europe	173141,76	-	173 141,76
Région	164032,00	18 176,00	
Département	25023,00	-	-
Communautés de Communes	55567,85	4 544,00	60 111,85
Résultat année 2009	35106,40	-	-
Total Recettes	452871,01	22 720,00	475 591,01

soit	Pays	Conseil de développement	Total
Communautés de Communes du Briançonnais	31151,33	2 547,37	33698,70
Communautés de Communes du Guillestrois	10619,01	868,36	11487,37
Communautés de Communes du Pays des Ecrins	10335,62	845,18	11180,80
Communautés de Communes de l'Escarton du Queyras	3461,88	283,09	3744,97

Il est donc proposé d'approuver le BP 2010 du Pays du Grand Briançonnais et de lui verser au titre de la participation CCB une somme totale de 33 698,70 €, dont 2 547,37 € dédiés au Conseil de développement. Le montant inscrit au budget prévisionnel étant de 30 000 €, les crédits complémentaires seront portés au budget par décision modificative.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- • Association du personnel de la CCB (env. 60 adhérents)
Montant 2009 : 3 500 € ; Montant demandé : 6 000 € ; Montant inscrit au budget : 4 000 €
- • Maîtres chiens d'avalanche :
Montant 2009 : 1 000 € ; Montant demandé : 1 000 € ; Montant inscrit au budget : 1 000 €, mais l'association sera prévenue que c'est la dernière année (hors compétences CCB)
- • UTL
Montant 2009 : 10 000 € ; Montant demandé : 13 500 € ; Montant inscrit au budget : 10 000 €
- Jardin Alpin du Lautaret : subvention pour l'édition d'une revue

L'Université Joseph Fourier met en place une publication de vulgarisation scientifique nommée "Cahiers du Lautaret" dont le premier numéro est consacré à l'histoire de l'agriculture dans le canton de La Grave. Ce livre de 80 pages, illustré de photographies anciennes sera vendu au Jardin Alpin et remis gratuitement aux agriculteurs du canton, aux élus, et aux écoles des communes de la C.C.B.

Le coût est d'environ 9 000 € pour 500 exemplaires. Le soutien de la CCB est sollicité à hauteur de 3000 €.

Par ailleurs le Directeur du Jardin botanique nous a présenté un projet ambitieux, la Galerie de l'Alpe, destiné à étendre les capacités d'accueil touristique et scientifique du Jardin, qu'il serait intéressant de soutenir.

Il est proposé de participer à l'édition des "Cahiers du Lautaret" à hauteur de 1 500 €, en contrepartie de la mention de cette participation et de la présence du logo de la C.C.B.

III) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Plate Forme d'Initiative Locale
Montant alloué en 2009 : 5 000 € pour les prêts, 5 000 € pour le fonctionnement, 9 000 € pour le loyer ;
Montant demandé pour 2010 : 19 000 € ; Montant inscrit au budget : 12 000 € :
5 000 € pour les prêts, 5 000 € pour le fonctionnement, 2 000 € pour le loyer jusqu'à la mise à disposition de l'ancien local du RAM par la Commune de Briançon
- ZA Briançon SUD : Vente de terrain à la société TWINNER

Le Bureau des Maires du 27 octobre 2009 avait décidé de répondre favorablement à la demande de Twinner d'acquérir environ 760 m² de terrain inconstructible situé face au magasin, entre la piste cyclable et la Durance, pour y aménager un parking, au prix de 22 €/m².

Cette proposition a été transmise à M. Valéry Chaix, gérant, qui l'a acceptée.

Après piquetage du terrain par un géomètre-expert, il s'avère que la superficie réelle est de 1088 m², dont 210 m² de berge inutilisable, qu'il est proposé de ne pas vendre, afin de conserver un accès public à la rive. La surface restante est de 837 m², soit un prix total de 18 414 €.

L'acte de vente précisera que le projet d'aménagement sera soumis à l'approbation de la C.C.B., que toutes les précautions seront prises pour garantir le tracé et la sécurité de la piste cyclable contiguë, que toute forme de clôture sera interdite, pour éviter que ce parking ne se transforme en zone de dépôts de toute nature, et que pour des raisons de sécurité, le parking sera réservé en priorité au personnel du magasin.

- ZAIC de PONT LA LAME : vente de terrains / subdivision de lots

Suite à l'audition de candidats le 12 février 2010, et à plusieurs entretiens, il est proposé d'autoriser le Président à signer les ventes suivantes :

- Yusuf KILIC, tailleur de pierres, lot 7 : 755 m²
- C NET Propreté, nettoyage de locaux, lot 11 : 508 m², et une partie du lot 10 pour 64 m²
- J-Paul BORDE, plombier, partie du lot 10 : 888 m²
- Alpes Electro Thermie, entretien de chaudières, partie du lot 10 : 117 m², cette entreprise étant titulaire d'une promesse de vente du lot 12 pour 511 m².

Par ailleurs, afin de réaliser la subdivision du lot 10, il est nécessaire d'autoriser le Président à déposer une demande de modification du lotissement.

Par la même occasion, il sera procédé à une subdivision du lot 5 de 8 043 m², dont l'acquéreur s'est désisté, afin de pouvoir répondre à différentes demande de lots allant de 2000 à 2500 m².

- Projet de convention avec la Maison de l'Emploi

La Maison de l'emploi a signé des conventions de partenariat avec l'ensemble des collectivités du département, à l'exception du territoire de la C.C.B.

Ces conventions consistent en la réalisation d'un diagnostic emploi suivi par la mise en œuvre de 3 ou 4 actions concrètes visant à la suppression des freins à l'emploi. En contrepartie, la collectivité devient le relais local de la Maison de l'Emploi, oriente le public vers les organismes spécialisés, et alimente le portail internet de la M.D.E.

Dans notre cas, compte tenu du délai limité au 31 décembre 2010, seule la réalisation du diagnostic est réalisable. Le financement possible serait d'un ETP de juin à décembre, soit 22 200 €.

Cette action pourrait s'inscrire dans le cadre du futur Pôle d'Innovation Economique de Berwick et alimenter le diagnostic du SCOT.

La C.C.B. pourra soit réaliser le diagnostic en interne, soit recruter un chargé de mission, soit sous-traiter tout ou partie du travail à un organisme compétent.

IV) SERVICES DE PROXIMITE

- C.I.S. de Serre Chevalier : Désignation des entreprises adjudicataires des marchés de travaux

La commission d'appel d'offres du 18 avril 2010, après examen du rapport d'analyse établi par le Cabinet Monte Cristo et le bureau d'études SP2I, a retenu les offres des entreprises suivantes :

Si le Conseil communautaire du 18 mai autorise le Président à signer ces marchés, compte tenu des délais légaux, les travaux pourraient commencer le 28 juin. L'objectif est d'être "hors d'eau – hors d'air" avant l'hiver de façon à achever le bâtiment dans un an.

LOTS		ESTIMATION BASE	ENTREPRISE PROPOSEE	OFFRE DE BASE	% ESTIMATION BASE
LOT 1	VRD	302 945,00 €	ALLAMANNO	235 007,74 €	-22,4%
LOT 2	GROS ŒUVRE	490 180,00 €	ALLAMANNO	348 667,97 €	-28,9%
LOT 3	CHARPENTE	136 836,00 €	LA CROIX SAINT ANDRE VARIANTE	127 029,00 €	-7,2%
LOT 4	ETANCHEITE	76 406,00 €	SMAC	65 992,40 €	-13,6%
LOT 5	MENUISERIES BOIS CLOISONS	39 380,00 €	MENUISERIE DE LA TOUR BRIANCON CLOISONS	33 591,20 €	-14,7%
LOT 6	SERRURERIE	45 350,00 €	ESCLAPEZ / ANDRE ET FILS	38 240,00 €	-15,7%
LOT 7	PEINTURE / SOLS	20 856,00 €	SARL SPINELLI	16 987,00 €	-18,6%
LOT 8	PLOMBERIE CHAUFFAGE	159 871,00 €	GAPENCAISE DE CHAUFFAGE	124 523,37 €	-22,1%
LOT 9	ELECTRICITE	49 635,00 €	CIMELEC	34 906,83 €	-29,7%
LOT 10	ESPACES VERTS	57 773,00 €	SARL LES JARDINS DE VAUBAN	46 200,43 €	-20,0%
TOTAL		1 379 232,00 €		1 071 145,94 €	-22,3%

V) ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE

ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. Le Président

- Gendarmerie de Saint Chaffrey : Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée

La Gendarmerie a fait construire un nouveau poste avec logements afin d'agrandir ses locaux.

Afin de pouvoir les raccorder au réseau d'assainissement et d'évacuer les eaux pluviales vers un milieu récepteur, ont été créées les extensions de réseaux nécessaires.

Pour ce faire, une convention de Maîtrise d'ouvrage exercée a été signée en faveur de la Commune de Saint Chaffrey permettant ainsi une meilleure coordination des travaux.

Cependant, il s'est révélé que le Président avait été autorisé à signer cette convention par le Bureau des Maires mais que cette autorisation n'a pas fait l'objet d'une délibération

De ce fait, le remboursement à la Commune ne peut être réalisé, la Trésorerie demandant une délibération du Conseil communautaire.

Aussi, il est proposé de signer une nouvelle convention afin de régulariser cette situation.

V) AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : M. Le Président

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- Association 4.3.2.A

Montant 2009 : 2 500 € ; Montant demandé : 5 000 € ; Montant inscrit au budget : 5 000 €

PETITE ENFANCE

- Crèche des Loustics : Convention de partenariat

Le contenu de la convention est inchangé. Seul le montant de la participation financière de la Communauté de Communes est porté à 36 000 € pour tenir compte d'une part de l'augmentation notable des frais de personnel occasionnée par l'adhésion à la convention collective des centres sociaux et d'autre part du versement par Puy Saint Pierre d'une subvention de 3000 €.

- Crèche de la Guisane : Convention de partenariat avec la Commune de Saint Chaffrey pour le transport des enfants.

La Crèche Communautaire de la Guisane souhaite faire participer les enfants qu'elle accueille à un certain nombre d'activités se déroulant sur la Commune de Saint Chaffrey ou sur les Communes de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Ces activités pourraient être des sorties pour se rendre à la bibliothèque municipale une à deux fois par semaine, des visites de ferme, séances de cinéma, spectacles au Théâtre du Cadran et autres activités dans le cadre des sorties et animations de l'école de Saint Chaffrey.

La Commune de Saint Chaffrey propose de mettre à la disposition des enfants fréquentant la Crèche Communautaire de la Guisane, les transports municipaux mis en place dans le cadre de l'année scolaire, conjointement au transport des classes du Groupe Scolaire et dans la limite des places disponibles.

HABITAT GENS DU VOYAGE

- Projet de convention avec ERILIA

Afin de formaliser l'ensemble des décisions nécessaires à la construction par ERILIA de 6 logements destinés aux Gens du voyage sédentarisés sur un terrain mis à disposition par la C.C.B au lieu-dit Le Chazal, il est proposé de signer avec cet organisme une convention globale.

VI) NOUVELLES TECHNOLOGIES

Rapporteur : M. Xavier CRET

- Résorption des Zones Blanches ADSL: Programme Régional BLHD – Demande de subvention

L'objectif est de supprimer les 3 zones d'ombres de Val-des-Prés, Cervières et du Col du Lautaret par la mise en œuvre de 3 NRA ZO (Nœud de Raccordement des Abonnés en Zone d'Ombre), ce qui permettra de résoudre le problème de 296 lignes téléphoniques jusqu'alors inéligibles à l'ADSL.

Le coût d'investissement prévisionnel est le suivant :

Poste d'investissement	Nombre	Montant Total HT
Implantation des locaux d'hébergement	3	172 500 €
Mise en service de 3 liaisons cuivre NRA-NRAZO	3	46 050 €
Abonnement liaison cuivre sur 3 ans	3	21 348 €
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	1	22 000 €
Total		261 898 €

Le coût est donc de 884 € HT par ligne rendue éligible, montant conforme à la fourchette d'éligibilité du programme BL HD.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Mise en œuvre	261 898,00 Euros HT	Europe FEDER (30%)	78 569,40 Euros
	313 230,00 Euros TTC	Région PACA (30 %)	78 569,40 Euros
		CG 05 (20%)	52 379,60 Euros
		CCB (20%)	52 379,60 Euros
		Total	261 898,00 Euros

Il est donc soumis à l'approbation du Conseil Communautaire ce plan de financement ainsi que l'autorisation de demander les subventions et de lancer la consultation, l'AMO étant le cabinet TACTIS. Le cahier des charges complet est consultable sur le site de la Communauté de Communes.

VII) CULTURE ET PATRIMOINE

Rapporteur : Mme Corinne MEYER

- Centre d'enseignement Artistique du Briançonnais : Tarifs 2010-2011

Evolution des dernières années :

2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010
+5%	+5%	+ 2%	+ 2%	+ 2%	+5,5%	2,5%

Compte tenu de l'augmentation des prévisions de dépenses de fonctionnement du budget du CEAB entre le budget réalisé de l'année 2009 et le budget prévisionnel de l'année 2010, il convient de prévoir une actualisation des recettes, concernant les droits d'inscriptions, les locations de salles et d'instruments.

L'augmentation proposée est de 2,5%.

Pour information, en 2009/2010, les cotisations versées par les élèves s'élèvent à 118 936 €.

Pour l'année scolaire 2010/2011 les tarifs pour les élèves qui résident sur les communes extérieures à la CCB seront ceux de la CCB majorés de **50%**, conformément à la convention avec le C.D.M.D.T et le Conseil Général signée en janvier 2008.

Comme il y avait en 2009/2010 une quarantaine d'élèves qui payaient au coût réel, les recettes de ces inscriptions seront inférieures sur l'année scolaire 2010/2011, il faut donc s'attendre à une baisse des recettes.

VIII) QUESTIONS DIVERSES